



ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

Candidatures pour les Prix RÉALS 2019

Objectifs

Les Prix RÉALS ont pour objectif de souligner le travail des membres de l'ARRQ qui se sont démarqués ou ont innové au travers d'une oeuvre ou partie d'oeuvre (ex. une scène, un générique, une innovation technologique, un plan, etc.) diffusée au cours de la dernière année.

Ce sont des prix de reconnaissance qui sont accordés aux réalisateurs par leurs pairs et visent à reconnaître des réalisations exceptionnelles et innovantes contribuant à faire évoluer la profession de réalisateur.

Des bourses en argent et/ou des prix en services seront remis aux gagnants.

Quatre prix seront décernés :

Prix RÉAL 2019, oeuvre de fiction (20 minutes et plus, tout genre confondu. Ex : oeuvre unique et série)

Prix RÉAL 2019, oeuvre documentaire (20 minutes et plus, tout genre confondu. Ex : oeuvre unique et série)

Prix RÉAL 2019, oeuvre non-dramatique (20 minutes et plus, tout genre confondu. Ex : musée, variété, captation, télé-réalité, magazine...)

Prix RÉAL 2019, format court (20 minutes et moins, tout genre confondu. Ex : oeuvre unique ou série dont les épisodes sont de 20 minutes ou moins, court-métrage, série web, pub...)

Un cinquième prix, « **Prix RÉAL 2019, prix du jury** » pourrait être remis pour une oeuvre exceptionnelle.

Les prix sont honorifiques et seront remis en compagnie de collègues, invités et médias lors d'une cérémonie cet automne.

Les membres de l'ARRQ sont donc invités à soumettre la candidature d'un(e) collègue ou à soumettre leur propre candidature au jury d'ici le 2 août 2019.

Admissibilité des candidatures aux Prix RÉALS 2019

- Le réalisateur ou la réalisatrice doit être membre de l'ARRQ;
- Un réalisateur ou une réalisatrice membre de l'ARRQ peut soumettre sa candidature ou celle d'un(e) autre membre;
- Tous les genres de réalisations et supports sont admissibles (publicité, court-métrage, magazine, documentaire, fiction, expérimental, interactif, exploration d'un nouveau genre sur différentes plateformes, y compris la réalité virtuelle et la réalité augmentée);
- L'oeuvre doit avoir été diffusée la première fois publiquement (de façon commerciale) durant l'année 2018, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018;
- L'oeuvre ne fait pas obligatoirement l'objet d'un contrat ARRQ;
- Le candidat doit fournir un lien internet permettant le visionnement de l'oeuvre au jury;
- Le ou la gagnant(e) doit être disponible à la remise du prix et fournir un court extrait de son oeuvre (environ une minute) qui y sera présentée publiquement.

Pour soumettre une candidature aux Prix RÉALS 2019

Sur un maximum de deux pages, indiquez :

1. Votre nom et votre courriel
2. Le titre de l'oeuvre, sa durée, la date de la première diffusion commerciale et la catégorie de prix auquel vous souhaitez l'inscrire.
3. Le nom du ou de la RÉAL qui s'est démarqué(e) ou a innové de par sa forme, son oeuvre.
4. L'oeuvre / ou la partie de l'oeuvre marquante ou innovante (si possible indiquer la plage de minutage).
5. En quoi le ou la RÉAL s'est démarqué(e), a innové, a pris un risque créatif? Préciser l'aspect de l'innovation au niveau de la réalisation. **IMPORTANT : Un maximum de 500 mots est requis.**
6. Ajouter un lien internet ou fournir trois copies DVD.

Évaluation par le jury

Les candidatures reçues seront consultées par le Comité Prix RÉALS qui retiendra un maximum de cinq candidatures par catégorie de prix. Aux termes des évaluations, c'est un jury de trois membres qui rendra ses décisions et déterminera les gagnants. Le jury n'est pas tenu de justifier ses décisions. Le jury présentera les gagnants lors d'une cérémonie qui aura lieu cet automne.

Faites parvenir vos candidatures par courriel avant le 2 août 2019 23h59 au Comité Prix RÉALS à l'adresse suivante : prixreals@arrq.quebec

Pour toutes questions, communiquez avec le Comité Prix RÉALS à l'adresse suivante : prixreals@arrq.quebec